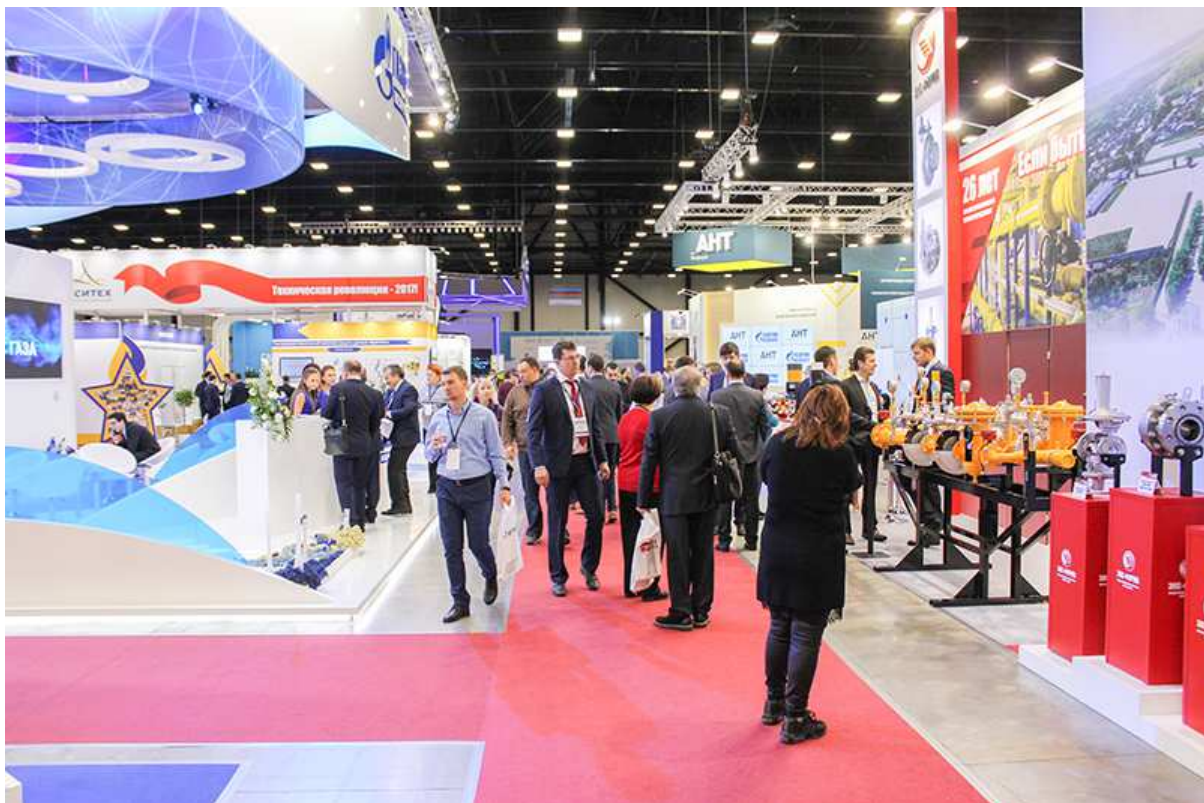




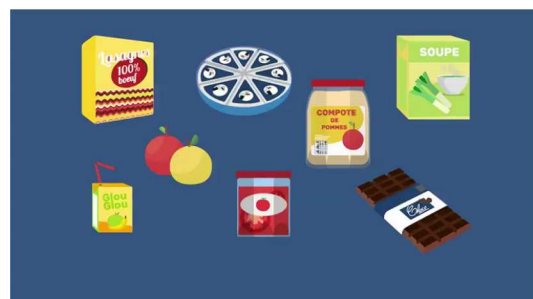
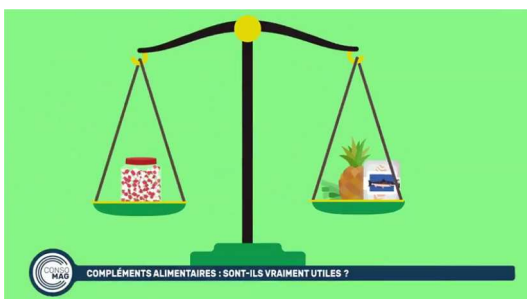
Si vous n'arrivez pas à lire cette lettre, [cliquez ici](#)



Manifestation prisée par les consommateurs, la "Foire de Paris" ouvre ses portes le 27 avril 2019. A cette occasion, l'INC vous rappelle que **lorsque vous achetez un bien ou un service lors d'une foire, d'un salon ou de toute autre manifestation commerciale, vous n'avez pas de droit de rétractation.**

[En savoir plus](#)

LES VIDEOS CONSOMAG DU MOIS D'AVRIL



vraiment utiles ?

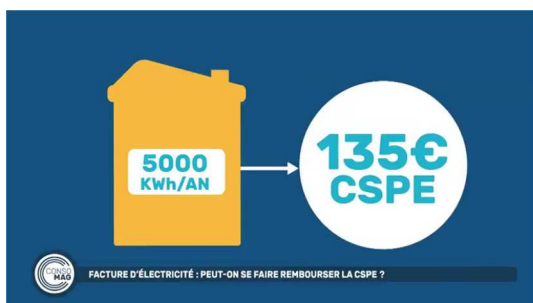
de sucre ?



Qu'est-ce que le cashback ?



Comment fonctionne une "marketplace" ou galerie marchande virtuelle ?



Facture d'électricité : peut-on se faire rembourser la CSPE ?



Electricité : les offres vertes sont-elles vraiment vertes ?



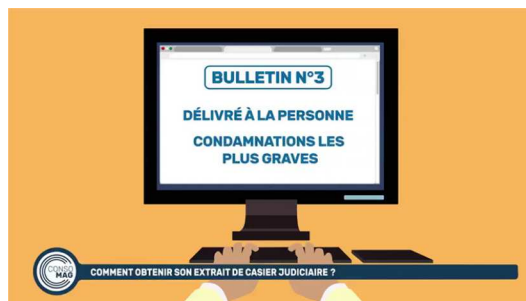
Qu'est-ce que le bail mobilité ?



Alimentation : comment limiter son exposition aux pesticides ?



Démarchage à domicile : comment ne pas se faire avoir ?



Comment obtenir son extrait de casier judiciaire ?

Vous recevez ce message car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, [cliquez ici](#).